

Image not found or type unknown



Interdit bancaire après une liquidation judiciaire

Par **cedpav**, le **17/01/2008** à **18:14**

bonjour
En 2003
En proie à des difficultés financières j'ai émis des chèques sans provisions ce qui m'a plongé dans un interdit bancaire .
Par la suite en 2004 mon commerce a été mis en redressement judiciaire suite aux difficultés de régler mes fournisseurs et créanciers d'état 'urssaf...'.
La clôture de la liquidation a été prononcée pour insuffisance d'actif en mars 2007 .
Aujourd'hui je suis toujours interdit bancaire jusqu'en octobre 2008
La banque de France a toujours une liste des chèques émis en 2003.
Es-t'il possible de faire arrêter l'interdit bancaire puisque la clôture a été prononcée ???????
Merci